Département du Jura

Communauté d'Agglomération du Grand Dole

CHAMPVANS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire : le 15 décembre 2015

Règlement - Partie graphique

Plan de zonage général

Approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2019

Révision allégée n°1 du PLUi approuvée par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Modification de droit commun n°1 du PLUi approuvée par délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2024

Plan au 1:7 250

Légende

(prescriptions et informations relatives à la commune représentée sur ce plan)

- Zonage
- Emplacements réservés (L151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètres d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6 du Code de l'Urbanisme)

Eléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Bâtiments agricoles
- Périmètres de protection agricole
- Haies, alignements d'arbres, ripisylves
- Boisements, bosquets
- Parcs, jardins, vergers
- Zones humides
- Habitats d'intérêt communautaire

Eléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

- Patrimoine bâti à préserver
- Linéaire bâti (murets...) à préserver
- Edifice civil et religieux remarquable (hors Monument Historique)

Risques et nuisances

- Secteur affecté par le bruit aux abords des infrastructures terrestres
- Aléa moyen de retrait-gonflement des argiles

PPRT Solvay

- Limites des zones du PPRT (b1, b2, B1, B2, B3, Bdc, r, R)

Autres informations

- Bâtiments
- Parcelles
- Autoroutes et voies rapides
- Axes routiers principaux
- Hydrographie

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en m²
2	Aménagement de carrefour	Commune	128
3	Création d'un bassin d'orage	Commune	4011
4	Création d'une liaison	Commune	2445
5	Création d'un stationnement	Commune	850
7	Aménagement des abords du lavoir	Commune	429
8	Création d'un accès à la zone 1AUb	Commune	54
9	Sécurisation de l'intersection	Commune	73
10	Elargissement et sécurisation de l'axe	Commune	292
11	Sécurisation de l'intersection	Commune	291
12	Sécurisation du virage	Commune	3326
13	Aménagement d'un parking	Commune	110

Zonage

(libellés des zones des 47 communes)

Zones Urbaines - coeur d'agglomération

- **UAa** Quartiers urbains à forte densité
- **UAb** Quartiers historiques à forte identité patrimoniale
- **UAc** Quartiers à forte mixité urbaine en mutation
- **UAd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - bourgs et villages

- **UBa** Centres urbains et villageois à forte densité
- **UBd** Axes structurants et sites à densifier

Zones Urbaines - commun aux 47 communes

- **UCa** Zones urbanisées à densité modérée, ville de Dole
- **UCb** Zones urbanisées à densité modérée, bourgs et villages
- **UCd** Zones urbanisées à densité modérée, traversées de ville et de bourgs à pacifier
- **UD** Cités ouvrières et de carriers
- **UE** Equipements d'intérêt collectif et services publics
- **UJ** Espaces d'agrément des constructions existantes
- **UP** Propriétés bâties à fort intérêt patrimonial (châteaux, demeures)
- **UV** Zones urbanisées de moyenne à faible densité
- **UW** Aéroport Dole-Tavaux et activités complémentaires
- **UYa** Zones commerciales et de proximité
- **UYb** Zone commerciale destinée à muter pour accueillir des fonctions plus urbaines
- **UYc** Zone commerciale autorisant uniquement de l'hébergement hôtelier et des activités de services
- **UZa** Sites d'intérêt majeur d'Innovia et des Toppes
- **UZc** Activités de stockage et d'industrie-artisanat compatibles avec la spécificité d'anciennes carrières
- **UZf** Emprises ferrées
- **UZi** Activités industrielles lourdes
- **UZx** Activités liées aux aires d'autoroutes et aux échangeurs
- **UZy** Sites et zones d'activités autorisant des fonctions commerciales
- **UZz** Sites et zones d'activités à vocation artisanale et industrielle

Zones à Urbaniser

- **1AUA,B** Zones d'urbanisation à vocation mixte
- **1AUY** Zones d'urbanisation à vocation commerciale
- **1AUZa** Zones d'urbanisation à vocation économique d'Innovia et des Toppes
- **1AUZz** Zone d'urbanisation à vocation artisanale et industrielle (Champvans)
- **2AUB** Zones d'urbanisation à vocation mixte nécessitant une révision ou modification du PLUi
- **2AUZ** Zones d'urbanisation à vocation économique nécessitant une révision ou modification du PLUi

Zones Agricoles

- **A** Zones agricoles
- **AM** Zones agricoles en milieu urbain
- **AP** Zones agricoles protégées

Zones Naturelles et Forestières

- **N** Zones naturelles et forestières
- **NB** Réservoirs de biodiversité qui nécessitent une préservation stricte
- **NC** Carrières et leurs périmètres autorisés et étendus
- **NER** Secteur destiné au projet de plateforme biomasse
- **NL** Activités et sites sportifs, activités de loisirs et touristiques, infrastructures de découverte
- **NZ** Aires d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux

0 100 200 300 400 500 m

Réalisation : ©URBICAND

Sources : Cadastre DGFiP 01-2023 / DREAL Bourgogne-Franche-Comté / ©IGN BD Topo / URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT